

## Table des matières

|    |  |    |
|----|--|----|
| 1  | Le supermétro ne verra pas les Jeux Olympiques.....  | 1  |
| 2  | Grand Paris Express: la Cour des comptes prévoit un dérapage de 13 milliards d'euros .....     | 2  |
| 3  | La Cour des comptes appelle à « réviser le périmètre » du Grand Paris Express .....            | 3  |
| 4  | Le bond des recettes fiscales a fait reculer le déficit de l'Etat en 2017 .....                | 5  |
| 5  | Impôts fonciers : la réforme des bases locatives est relancée .....                            | 7  |
| 6  | L'hôpital, chantier à haut risque en 2018.....   | 8  |
| 7  | Forte hausse des créations d'entreprise en 2017 en France .....                                | 10 |
| 8  | Le gouvernement veut favoriser la mise en place de péages urbains.....                         | 11 |
| 9  | Les pistes du gouvernement pour la future loi sur les mobilités.....                           | 12 |
| 10 | Affaire Kerviel : redressement fiscal de 2,2 milliards d'euros pour la Société générale .....  | 14 |
| 11 | Affaire Gallet: Macron impose sa «République irréprochable».....                               | 16 |
| 12 | Mobile : vers un accord de mutualisation entre Orange et Free ? .....                          | 18 |
| 13 | Les contrats aidés sont morts, vive les « PEC » .....  | 20 |
| 14 | Handicap : les obligations des entreprises vont être revues .....                              | 22 |
| 15 | Notre-Dame-des-Landes : la décision annoncée à la mi-journée.....                              | 23 |
| 16 | Immigration : à Calais, Macron reste sur une ligne de fermeté .....                            | 24 |
| 17 | Catalogne: la stratégie de Puigdemont suscite des tensions .....                               | 25 |
| 18 | En plein divorce avec l'UE, le Royaume-Uni fragilisé par l'éloignement de l'« ami » Trump..... | 26 |

### ::: ILE-DE-FRANCE

#### LE PARISIEN – 17/01/2018

#### 1 Le supermétro ne verra pas les Jeux Olympiques



Gare du supermétro à Villejuif Institut Gustave Roussy.

**La ministre des Transports, Elisabeth Borne, a annoncé aux sénateurs ce mardi que le calendrier du Grand Paris Express ne sera pas tenu en raison des dérapages financiers du projet.**

Cette fois, plus de doute, le Grand Paris Express sera en retard. Ce supermétro de 200 km et 68 nouvelles gares, qui doit révolutionner les transports en Ile-de-France, ne sera jamais prêt pour les J.O.

Comme nous l'annoncions dès fin décembre, le calendrier de ce «chantier du siècle» ne sera pas respecté. Trop de contraintes techniques, trop de dérapages financiers...

«Le gouvernement présentera dans les prochains jours [le calendrier recalé](#) (du Grand Paris Express, NDLR) sur des bases réalistes pour tenir les délais et éviter la dérive des coûts». Ce que craignaient depuis des mois de nombreux élus de la région parisienne, la ministre des Transports, Elisabeth Borne, l'a confirmé ce mardi après-midi devant le Sénat.

### **Des dérapages financiers successifs**

Elle participait à un débat sur les transports en Ile-de-France, qui s'est rapidement transformé en interrogations sur l'avenir du Grand Paris Express. Si la ministre a tenu à rappeler que le gouvernement considère ce projet comme «crucial», elle a aussi estimé que les délais de réalisation jusqu'ici annoncés n'étaient pas «réalistes» et souligné que les «coûts sont sensiblement plus importants».

Un euphémisme, à en croire le contenu d'un rapport de la cour des Comptes qui doit être publié ce mercredi, et que nous nous sommes procurés. Sur plus de 100 pages, les magistrats décortiquent un projet «dont les coûts ne font que dériver». Ils dénoncent «des études initiales très fragiles», «des dérapages successifs par rapport au coût d'objectif, accentués par l'échéance des Jeux Olympiques de 2024».

### **Départ annoncé du patron de la Société du Grand Paris**

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : au lancement du projet en 2013, le supermétro c'était un chèque de 22,6 milliards d'euros. Une note qui atteignait 28,9 milliards au printemps 2017 et... 38,5 milliards aujourd'hui ! Les magistrats ont calculé qu'à ce rythme là, le remboursement complet de la dette de la SGP (Société du Grand Paris qui pilote le dossier) ne sera pas possible avant 2084 ! Impossible à l'heure où le président Macron veut rééquilibrer les finances de l'Etat.

Une des premières conséquences directes de cette reprise en main par le gouvernement, serait le départ précipité du patron de la SGP, [Philippe Yvin](#), en poste depuis 2014. C'est en tout cas ce que laisse entendre la lettre confidentielle Mobelettre, spécialisée dans les questions de transport.

**Jila Varoquier, Gregory Plesse et Olivier Debruyne**

## **L'OPINION – 17/01/2018**

### **2 Grand Paris Express: la Cour des comptes prévoit un dérapage de 13 milliards d'euros**



Le gouvernement doit rendre ses arbitrages sur le Grand Paris Express dans les prochains jours.

## **Le plus gros chantier d'Ile-de-France, qui prévoit un doublement du métro, pourrait coûter 38,5 milliards au lieu des 25,5 milliards annoncés en 2013.**

Incroyable mais vrai : le chantier pharaonique du Grand Paris Express, qui prévoit la construction de 200 km de lignes automatiques (soit autant que le métro actuel), 68 gares et 7 centres techniques en Ile-de-France, pourrait coûter plus cher que prévu. Un « dérapage considérable » alerte la Cour des comptes dans un rapport remis mercredi à la commission des finances de l'Assemblée nationale, dont Reuters a révélé le contenu la veille. Loin de l'objectif de 25,5 milliards posé en 2013, les dépenses totales pourraient en réalité atteindre 38,5 milliards d'euros, estime la Cour. Une dérive qui aurait une incidence « significative » sur les comptes publics, les magistrats soulignant que le Grand Paris Express « pèsera sur la trajectoire de dépenses, de déficit et de dette publics de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ». En outre, la Cour fait part de ses « sérieuses interrogations sur la capacité à respecter les échéances olympiques » de Paris 2024, date à laquelle [une ouverture partielle du réseau est envisagée](#). Les conclusions de la Cour n'ont en réalité rien de surprenant. Au lancement des travaux en 2009, l'ex-secrétaire d'État au Développement de la région capitale, Christian Blanc, avait estimé la facture à quelque 35 milliards d'euros. Nicolas Sarkozy puis François Hollande avaient tâché de réduire le montant. En vain. Depuis plusieurs mois déjà, le président du directoire de la Société du Grand Paris, Philippe Yvin, [évoque un montant de 35 milliards](#). Interpellée sur ce point lors des questions au gouvernement, la secrétaire d'État Brune Poirson a reconnu que « des surcoûts très importants ont été mis en évidence ». Elle a rappelé que « le gouvernement a confié une mission au préfet d'Ile-de-France pour étudier le phasage de la réalisation du Grand Paris Express », et que [des annonces sur le projet seront faites par le gouvernement « dans les prochains jours »](#).

[Raphaël Legendre](#)

## **LE MONDE – 17/01/2018**

### **3 La Cour des comptes appelle à « réviser le périmètre » du Grand Paris Express**



**Dans un rapport à paraître mercredi, la haute juridiction financière s'inquiète du dérapage du coût de construction du réseau de lignes de métro.**

Le premier tunnelier entrera en action dans les prochains jours à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne), et donnera le coup d'envoi de la réalisation concrète d'un chantier pharaonique : 200 kilomètres de nouvelles lignes de métro en rocade autour de la capitale, prévus d'ici 2030. Mais, baptisé Grand Paris Express, ce futur réseau pourrait voir son calendrier et certaines de ses lignes remis en question par le gouvernement dans les prochains jours.

La Cour des comptes, dans un rapport dont Reuters s'est fait l'écho, mardi 16 janvier, et que *Le Monde* s'est procuré, prépare le terrain à de telles annonces. Elle dénonce la « dérive des coûts », et préconise de « réviser le périmètre » et de « revoir fortement le phasage » du projet.

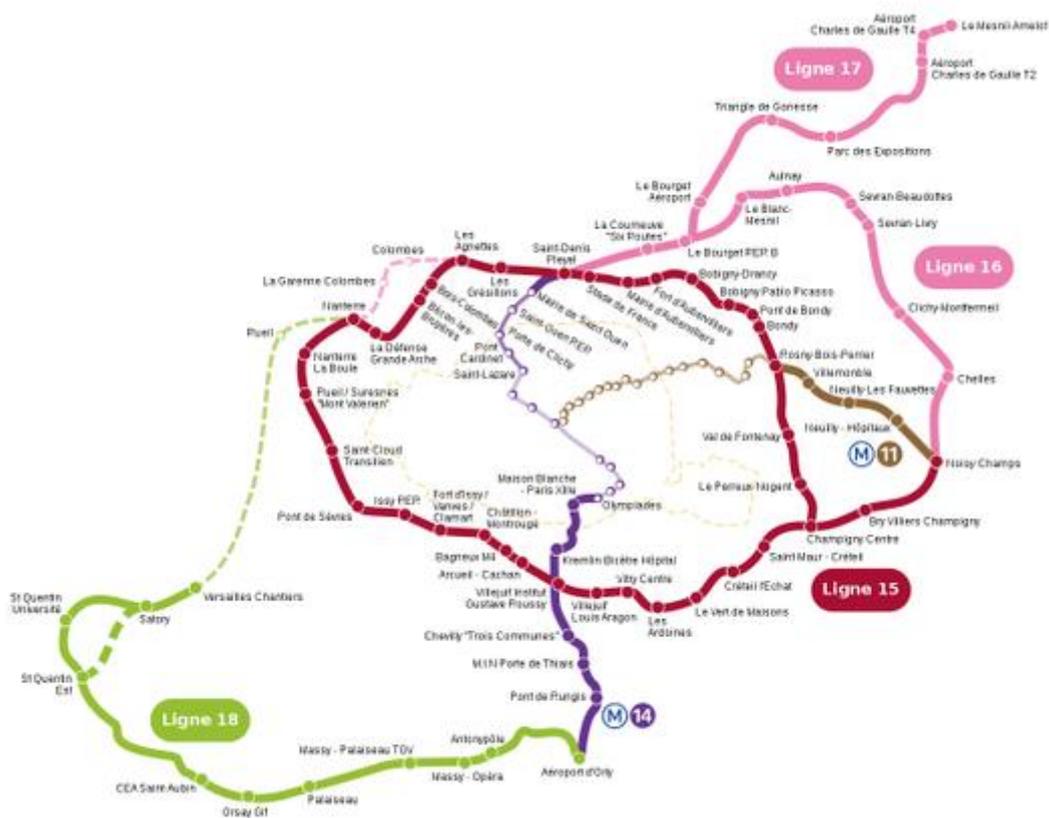
Conçu en 2009 et amorcé en 2016, le chantier a donné lieu à « *des coûts prévisionnels qui n'ont cessé de dériver* », juge le rapport, qui sera présenté mercredi par le premier président de la Cour, Didier Migaud, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale.

## Un coût revu à la hausse

Chiffré à 19 milliards d'euros en 2010 pour quatre nouvelles lignes (15, 16, 17, 18), le coût total – qui comprend le prolongement du RER E « Eole » à l'ouest, celui de l'actuelle ligne 14 automatique au nord ainsi que le coût des interconnexions entre toutes les lignes – a finalement été estimé à 38,48 milliards d'euros en juillet 2017 par la Société du Grand Paris (SGP), chargée de réaliser l'ensemble du nouveau réseau.

Selon la Cour, ce dérapage est lié à certaines décisions de la SGP. « *Les provisions pour aléas intégrées par la SGP étaient très inférieures à ce qui est recommandé pour des travaux de cette nature* », indique le rapport.

Au passage, elle épingle le directoire de la SGP, qui disposait « *depuis plusieurs mois* » d'éléments sur cette inflation financière mais a omis d'en faire part au conseil de surveillance composé d'élus.



Le rapport remet en cause « *la pertinence socio-économique du projet* » du fait de « *coûts d'investissements peu fiables et sous-estimés* » et de « *la valorisation d'avantages socio-économiques "non classiques"* ».

Enfin, « *les décisions d'accélération* » du chantier dans la perspective de l'organisation des JO de 2024 auront conduit la SGP à faire « *primer les objectifs de délai sur ceux des maîtrises des coûts* », déplore le rapport.

## Le mode de financement épingle

Le chantier est financé par des taxes affectées et par un emprunt dont l'Etat se porte garant. Selon la Cour, à court et moyen terme, l'emprunt pèsera sur la trajectoire de dépenses, de déficit et de dette publics de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

La charge du remboursement de l'emprunt représenterait 1,13 point de PIB de dette publique supplémentaire en 2025. Le plus inquiétant, selon la Cour, « *reste la forte sensibilité* » du coût de financement à « *différents paramètres* » tels que le montant des travaux, le « *rendement des taxes fiscales* »...

Alerté par « *l'incidence sur les comptes publics* » de ces « *dérives* », Emmanuel Macron a demandé au préfet d'Ile-de-France, Michel Cadot, d'envisager les moyens de réaliser des économies. Le rapport de M. Cadot, remis en septembre, préconise non pas l'abandon de certaines lignes mais un « *nouveau phasage* » pour étaler les nouveaux emprunts dans le temps en les décalant entre 2024 à 2030.

### Une réforme du projet préconisée

La Cour estime qu'un simple étalement du chantier ne sera pas suffisant. Il convient, à ses yeux, de revoir non seulement le calendrier mais aussi « *le périmètre du projet* ». Elle préconise, en outre, « *une réforme de la gouvernance* » de la SGP avec des effectifs plus importants.

Le gouvernement fera part de ses décisions « *dans les prochains jours* », a indiqué mardi à l'Assemblée nationale Brune Poirson, secrétaire d'Etat rattachée au ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot. Il « *conserve l'objectif de réaliser l'intégralité du réseau à l'horizon 2030* », a-t-elle ajouté. Selon la lettre d'information spécialisée *Mobilettre*, l'exécutif chercherait à remplacer Philippe Yvin, actuel président du directoire de la SGP.

Dernière note sombre du rapport de la Cour des comptes, qui se fonde sur une étude du ministère des transports : « *Le calendrier de mise en service des lignes 17 et 18 en vue des Jeux olympiques de 2024 est quasi inatteignable* », écrivent les magistrats financiers. Dans son dossier de candidature aux JO de 2024, la France s'est pourtant engagée à faire desservir les futurs sites olympiques par ces nouvelles lignes de métro.

[Rapport de la Cour des Comptes Société Du Grand Paris by Le Monde on Scribd :  
http://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2018/01/16/la-cour-des-comptes-dresse-un-constat-severe-du-cout-du-grand-paris-express\\_5242548\\_3234.html](http://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2018/01/16/la-cour-des-comptes-dresse-un-constat-severe-du-cout-du-grand-paris-express_5242548_3234.html)

Par [Béatrice Jérôme](#)

## ::: ECONOMIE

LES ECHOS – 17/01/2018

### 4 Le bond des recettes fiscales a fait reculer le déficit de l'Etat en 2017



**Les rentrées d'impôts ont été supérieures de 4 milliards d'euros l'an dernier à ce qui était prévu à l'automne. Au total, le déficit de l'Etat a été inférieur de plus de 6 milliards à ce qui était attendu. Le risque d'un dérapage du déficit public au-dessus de 3 % s'éloigne.**

Les vents économiques porteurs qui accompagnent Emmanuel Macron depuis son accession à l'Elysée en mai dernier ne faiblissent pas. Preuve une nouvelle fois avec le reflux inattendu du déficit de l'Etat annoncé ce mardi: celui-ci s'est établi à 67,8 milliards d'euros, nettement en dessous du niveau prévu il y a seulement deux mois (74,1 milliards) et en baisse de 1,3 milliard par rapport aux 69,1 milliards constatés en 2016. Il s'agit du « *niveau le plus bas depuis 2008* », a claironné Bercy dans un communiqué. Un petit matelas appréciable - certains parleront de « cagnotte » - qui doit permettre de voir venir en cas de coup dur dans les semaines à venir.

## **Retour de la croissance**

Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, y voit le résultat « *des engagements pris par le gouvernement en matière de maîtrise des dépenses* ». Ce n'est qu'une petite partie de l'explication : certes, le niveau des dépenses des ministères, à 237,5 milliards d'euros, est en ligne avec les dernières prévisions de novembre lors du projet de loi de finances rectificative (PLFR). Mais ce dernier [avait acté un petit relâchement dans le contrôle des dépenses](#) . L'exécutif peut toutefois se féliciter d'avoir divisé par deux les reports de crédits (ramenés à 1,8 milliard fin 2017), la preuve selon lui que sa gestion est plus rigoureuse que celle de son prédécesseur.

Ce dernier n'est pas du même avis. Michel Sapin, l'ancien ministre des Finances de François Hollande, voit dans cette baisse du déficit « *la preuve que le procès en insincérité mené à l'été contre l'ancien gouvernement était incompréhensible et injuste, et qu'il a conduit à des erreurs comme la baisse de 5 euros des APL* », comme il l'explique aux « Echos ».

En réalité, ces deux explications ratent en partie la cible. Les comptes publics ont surtout profité à plein du retour de la croissance et de [l'accélération des recettes fiscales qui l'accompagne](#) . La croissance « *devrait approcher les 2 % en 2017* », a prévenu lundi Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie et des Finances. Logiquement, les rentrées d'impôts ont été d'autant plus fortes l'an passé : celles-ci ont été supérieures de 4,3 milliards aux recettes qui étaient encore attendues en novembre.

## **Boom fiscal de fin d'année**

L'impôt sur les sociétés notamment « *ressort en amélioration de l'ordre de 2,5 milliards* » par rapport au PLFR, selon le communiqué de Bercy. Même chose pour la [TVA](#) (+1 milliard). « *Rien qu'entre le 28 décembre et le 31 décembre, nous avons encaissé 11 milliards d'euros de TVA, un niveau particulièrement élevé* », explique une source gouvernementale. Par ailleurs, la surtaxe d'impôt sur les sociétés imposée aux grands groupes en compensation du remboursement de la taxe à 3 % sur les dividendes a généré les recettes attendues (4,9 milliards).

Ce boom fiscal de fin d'année doit soulager le gouvernement, qui voit s'éloigner l'éventualité d'un dérapage du déficit au-dessus de la barre des 3 % du PIB en 2017. Une épée de Damoclès européenne continue en effet de flotter au-dessus de la tête des fonctionnaires de Bercy. L'office statistique européen Eurostat n'a en effet pas encore dit s'il validait [le choix retenu par l'exécutif pour le traitement du contentieux lié à la suppression de la taxe à 3 %](#) sur les dividendes. Bercy a ventilé à parité entre 2017 et 2018 le coût de 10 milliards lié au remboursement de cette taxe. Qu'Eurostat décide de tout comptabiliser en 2017, et les 5 milliards supplémentaires menaçaient de faire basculer le déficit (officiellement attendu à 2,9 %) au-dessus de 3 %.

## **Priorité au désendettement**

Ce scénario noir s'éloigne. Même si Eurostat retenait l'option la plus dure, Bercy a désormais quelques réserves qui devraient lui permettre d'encaisser le choc. Au niveau de l'Etat, le déficit dans sa définition « *maastrichtienne* » est en amélioration de 4 milliards. Et la croissance devrait également remplir les caisses de la Sécurité sociale via les cotisations. « *Les choses vont dans le bon sens, et nous sommes*

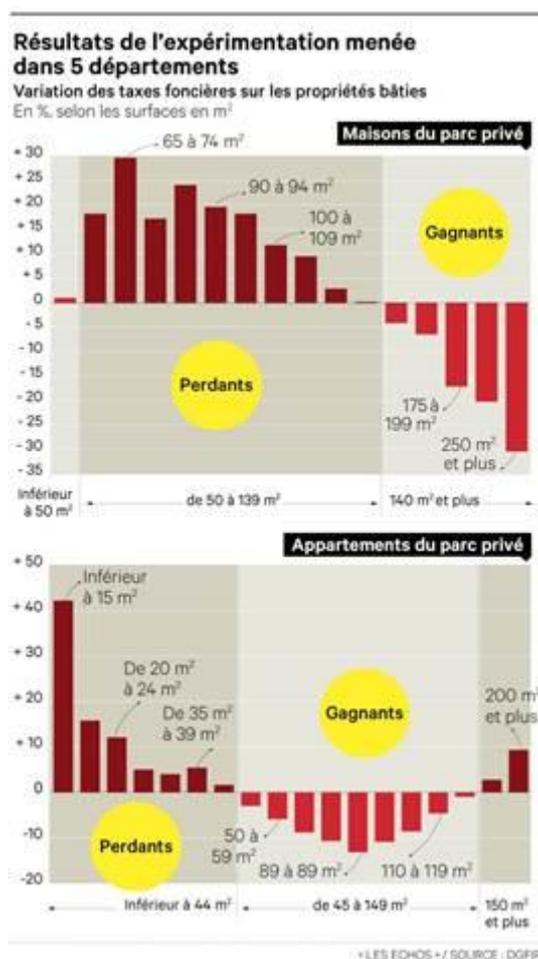
confortés dans notre capacité à passer sous la barre des 3 % », reconnaît un haut fonctionnaire de Bercy.

Mais les bonnes nouvelles d'aujourd'hui peuvent devenir les ennuis de demain. Avec ces recettes fiscales en hausse, le gouvernement peut s'attendre à voir surgir dans les mois à venir un [débat sur l'utilisation de la « cagnotte »](#), semblable à celui qui avait empoisonné la vie du gouvernement de Lionel Jospin en 2000. C'est sans doute la raison pour laquelle Bruno Le Maire avait pris les devants dès lundi. « Je veux simplement rappeler que le Premier ministre a indiqué que toute recette supplémentaire irait en priorité au désendettement de la France », avait-il indiqué lors de ses vœux aux milieux économiques.

Renaud Honoré

## LES ECHOS – 17/01/2018

### 5 Impôts fonciers : la réforme des bases locatives est relancée



**Un an après les résultats de l'expérimentation de nouvelles bases locatives d'habitation, le gouvernement lance des simulations en prévision d'une éventuelle généralisation. L'application aux taxes foncières n'est pas envisagée avant 2022.**

Après un an de gel, la réforme des bases locatives des logements est discrètement relancée. Bercy a démarré des simulations pour tester l'effet sur les impôts fonciers de nouveaux modes de calcul. Le gouvernement reste encore prudent sur l'application de cette mesure sensible repoussée depuis des décennies. Le ministère des Comptes publics assure ainsi qu'il ne s'agit pour l'instant que de travaux

exploratoires de l'administration qui n'engagent pas le cabinet. Le ministère de l'Intérieur assure, néanmoins, que cette réforme sera étudiée d'ici au printemps dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale.

L'obsolescence des bases, fondées sur des mesures de confort datant des années 1970 génère depuis lors une inégalité dans le calcul des impôts de 46 millions de locaux d'habitation et 3,5 millions de locaux professionnels. Un bien neuf ou rénové est classé dans une catégorie de confort élevé tandis qu'un logement ancien rénové peut continuer d'appartenir à une catégorie peu taxée. A l'inverse, des logements jugés confortables dans les années 1970 devraient être reclassés dans des catégories moins taxées.

### **Lissage acceptable**

Emmanuel Macron [avait choisi de ne pas remettre en question](#) la révision des bases des locaux professionnels entrée en vigueur l'an dernier. Les feuilles d'impôts des entreprises (foncier bâti et CFE) et des commerces reçues à l'automne dernier prenaient compte pour la première année de l'effet du rebasage. Les valeurs locatives ont été multipliées par 2,87 en moyenne.

En 2015, l'Etat a mené en parallèle une expérimentation sur cinq départements dont Paris, soit 5,5 millions de logements. Le bilan de l'expérimentation publié début 2017 avait montré une nette correction des taxes foncières, les appartements de moins de 25 m<sup>2</sup> étant les plus pénalisés et les grands appartements de plus 200 m<sup>2</sup> gagnants. [Le bilan recommandait](#) d'appliquer à la réforme des bases privées les mécanismes de modération utilisées dans la réforme des bases professionnelles. Les corrections annuelles des impôts professionnels ne peuvent pas excéder 5 %, garantissant un lissage acceptable pendant une dizaine d'années.

### **Pas avant cinq ans**

Le gouvernement confirme son intérêt pour la réforme des bases privées, mais explique aux « Echos » ne pas en faire une priorité. Selon Bercy, il faudra plus de cinq ans pour la mettre en place. « *En tout état de cause, son entrée en vigueur ne pourrait se faire avant 2022* », confirme dans son document de cadrage, [la mission sur la refonte de la fiscalité locale](#) .

Ses auteurs, Alain Richard et Dominique Bur, engagent toutefois le gouvernement à mener cette révision des bases, jugeant même que le dégrèvement de 80 % des contribuables assujettis à la taxe d'habitation ne justifie pas le maintien des anciennes valeurs. Les deux taxes sur le foncier bâti et non bâti ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont d'abord assises sur ces bases. La mission juge par ailleurs que la réforme de la taxe d'habitation « *rend plus acceptable l'opération de revalorisation des valeurs locatives d'habitation dans la mesure où elle fera moins de « perdants » durant la période transitoire (2018-2020).* »

**Matthieu Quiret**

**LE FIGARO – 17/01/2018**

## **6 L'hôpital, chantier à haut risque en 2018**



## La ministre de la Santé veut mettre en place un nouveau modèle de financement des établissements, valorisant la pertinence des actes.

L'hôpital va mal et [Agnès Buzyn](#) entend le remettre sur les rails. La ministre de la Santé - qui a passé vingt ans de sa vie à l'hôpital public, comme professeur d'hématologie - en a fait une de ses priorités pour 2018. «Stop à l'hôpital entreprise, à la pression administrative, aux pressions budgétaires, a-t-elle ainsi déclaré le 12 janvier sur Europe 1. Je tiens à ce que notre hôpital retrouve sa place. Des annonces vont être faites.»

Les maux sont connus: étranglés financièrement, [les hôpitaux publics - qui devraient connaître un déficit historique de 1,5 milliard d'euros en 2017 - ont tiré la sonnette d'alarme en décembre](#). Les personnels, à qui l'on demande de faire plus avec moins de moyens, sont stressés et épuisés. Depuis plusieurs semaines, des mouvements de grève ont lieu, les soignants dénonçant la dégradation de leurs conditions de travail et le manque d'effectifs.

«La ligne rouge est dépassée», a ainsi alerté avant les fêtes Frédéric Valletoux, le président de la Fédération des hôpitaux de France (FHF), appelant le gouvernement à «des réformes structurelles et financières désormais vitales». La situation est aussi tendue dans les cliniques et établissements privés, comme le jure Lamine Gharbi, son homologue de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

Agnès Buzyn a commencé à apporter un début de réponse dans le cadre de la loi de financement de la Sécu pour 2018. «Je rajoute 1,8 milliard sur l'hôpital public en augmentant de 2,2 % l'objectif national des dépenses d'Assurance-maladie (Ondam) pour les hôpitaux. C'est de l'argent en plus par rapport à 2017», fait-elle valoir. Malgré ce coup de pouce, comme les dépenses augmentent aussi, les hôpitaux devront tout de même réaliser 1,6 milliard d'euros d'économies en 2018.

Surtout, la ministre de la Santé propose de revoir les modes de financement de l'hôpital, et de «sortir progressivement du tout T2A». Un changement de paradigme! Instaurée en 2004, la taxe à l'activité (T2A), qui fixe les ressources des hôpitaux en fonction des actes produits, a généré une course effrénée à la recherche de patients et aux parts de marché, et une inflation du nombre d'actes pour être rentable.

«Je veux valoriser ceux qui font bien et arrêter de valoriser ceux qui font uniquement du chiffre. Il faut mettre l'accent sur [la qualité des soins, la capacité à faire de la bonne médecine](#)», indique-t-elle.

### Chirurgie ambulatoire

Le but est de mieux prendre en compte la pertinence des actes, alors que tous les rapports montrent qu'autour de 25 % des dépenses de santé aujourd'hui sont liées à des actes inutiles ou redondants. Reste à inventer ce nouveau modèle de financement valorisant la qualité. «C'est très compliqué techniquement. Il n'y a dans les tiroirs aucun modèle alternatif. Il faut qualifier les bonnes pratiques», indique Agnès Buzyn.

Parallèlement, des économies peuvent être faites sans remettre en cause la qualité de travail des personnels hospitaliers: des marges de progrès sont par exemple possibles sur les 25 milliards d'euros d'achats des hôpitaux, 2e poste de dépense derrière les frais de personnel, comme l'a pointé la Cour des comptes. «On peut faire 1 milliard d'économies potentielles sur les groupements d'achats. On peut faire des progrès sur le prix des médicaments hospitaliers», précise ainsi la ministre.

De fait, en France, la part de l'hôpital dans les dépenses totales de santé s'élève à 40 %, contre 29 % en Allemagne. La France reste le 3e pays de l'OCDE avec la plus longue durée moyenne de séjour à l'hôpital (10 jours contre 7,8 ailleurs) et, malgré des progrès, le taux de chirurgie ambulatoire reste moins élevé.

Tous ces efforts devraient permettre de soulager les personnels. «Il faut revaloriser un certain nombre de professions au sein de l'hôpital public, les aides soignantes dans les Ephad (maisons de retraite, NDLR), redonner espoir aux professionnels de santé», a aussi jugé la ministre. Sans oublier, au-delà

des soins, des missions essentielles des CHU comme l'enseignement et la recherche. Un chantier grandeur XXL.

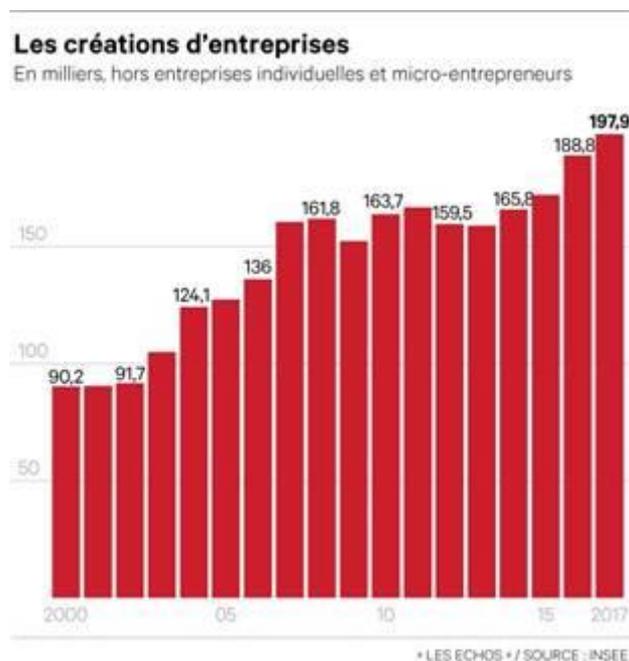
**INTERVIEW de Lamine Gharbi, Président de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) :**  
**«L'État ne respecte pas ses engagements» //**

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/16/20002-20180116ARTFIG00301-lamine-gharbi-fhp-l-etat-ne-respecte-pas-ses-engagements.php>

[Marie-Cécile Renault](#)

LES ECHOS – 17/01/2018

## 7 Forte hausse des créations d'entreprise en 2017 en France



**Le nombre d'entreprises créées en 2017 a bondi de 4,8 % selon l'Insee, sans compter les entreprises individuelles et les micro-entreprises. Le nombre de micro-entreprises est aussi en forte hausse.**

La France sera-t-elle la « start-up nation » espérée par Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle ? En tout cas, la dynamique entrepreneuriale dans l'Hexagone ne se dément pas. En 2017, les créations d'entreprise ont progressé de 4,8 % par rapport à l'année 2016, à 197.900, selon [des chiffres](#) publiés par l'Insee ce mardi, sans compter les entreprises individuelles et les micro-entreprises. C'est la quatrième année consécutive de hausse du nombre d'entreprises créées. En quinze ans, le nombre de créations d'entreprise a été multiplié par deux.

La comptabilisation des deux formes juridiques atypiques - entreprises individuelles et micro-entreprises - aboutit à 591.300 entreprises créées l'an dernier. Chacun de ces deux statuts a connu en 2017 une forte hausse des créations. Le nombre de nouveaux micro-entrepreneurs a donc progressé après deux années de recul. Sur les douze derniers mois, deux créations d'entreprise sur cinq en France sont des demandes d'immatriculation de micro-entrepreneurs.

L'ex-statut d'autoentrepreneur ne retrouve toutefois pas ses performances des premières années de son existence. En 2009 et 2010, plus de 300.000 autoentreprises étaient créées par an. En 2017, elles ont

été 241.800. Reste à savoir si [le relèvement du plafond de chiffre d'affaires](#) des micro-entreprises, décidé par le gouvernement, entraînera un nouveau bond cette année.

## **Transport, soutien aux entreprises et activités immobilières**

L'an passé, la dynamique de la création d'entreprise été alimentée par le secteur du transport et de l'entreposage, qui a vu le nombre de créations faire un bond de 24,7 % par rapport à 2016. Le soutien aux entreprises, les activités immobilières ou l'information et la communication ont aussi connu des hausses importantes.

Toutefois, le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration se taille la part du lion dans les créations totales. Au cours des derniers mois, près de 30 % des entreprises créées dans l'Hexagone faisaient partie de ce secteur.

Autre bonne nouvelle, avec l'accélération de la croissance, les économistes s'attendent à ce que le nombre de défaillances d'entreprise ait fortement reculé l'an passé. Selon le dernier pointage effectué par [la Banque de France](#), en octobre 2017, les défaillances enregistrées sur les douze derniers mois avaient diminué de 7,4 %.

## **Guillaume de Calignon**

# **::: ENTREPRISES**

## **LES ECHOS – 17/01/2018**

### **8 Le gouvernement veut favoriser la mise en place de péages urbains**



La ministre des Transports, Elisabeth Borne, veut notamment simplifier pour les collectivités qui le souhaitent la mise en place d'un péage urbain ou de voies réservées au covoiturage.

### **La future loi sur les mobilités va donner aux villes et aux régions de nouveaux outils pour réguler et organiser les transports.**

Donner aux acteurs locaux les moyens de prendre leur destin en main, qu'il s'agisse des grandes villes ou des régions rurales : c'est un des axes majeurs de [la future loi sur les mobilités](#) que le gouvernement prépare pour le printemps.

Parmi les nombreuses mesures en préparation (le texte s'annonce particulièrement dense) l'une d'entre elles risque de faire réagir les associations d'automobilistes, puisque l'exécutif compte faciliter la mise en place de péages urbains.

« *Aujourd'hui, la loi donne déjà cette possibilité aux collectivités locales, mais seulement à titre expérimental et pour trois ans, ce qui est trop court au vu des investissements à consentir. Il faut y remédier* », confirme aux « Echos » la ministre des Transports Elisabeth Borne.

### **Déjà de nombreux péages urbains en Europe**

De fait, le péage urbain n'a encore jamais été testé dans l'Hexagone, alors qu'il est pratiqué depuis plusieurs années [par de nombreuses villes européennes](#), de Londres à Göteborg en passant par Milan. Les municipalités concernées s'en servent pour diminuer les embouteillages, lutter contre la pollution ou encore augmenter le [recours](#) aux transports en commun.

En France, outre l'opposition des automobilistes, la mesure suscite les critiques de nombreux élus, qui redoutent un effet de ségrégation sociale. En octobre dernier, Anne Hidalgo excluait d'y recourir à Paris.

### **Favoriser les comportements vertueux**

Pour le gouvernement, l'objectif est de permettre aux collectivités qui le souhaitent de favoriser les comportements vertueux, qu'il s'agisse de covoiturage ou de l'achat de véhicules peu polluants. Il ne passera pas nécessairement par la création d'un nouveau prélèvement, plaide la ministre, en citant l'exemple de Lille, qui projette la mise en place d'un « péage inversé », avec le versement d'incitations financières aux conducteurs acceptant de rouler en dehors des heures de pointe.

Elisabeth Borne veut, dans la même logique, simplifier la création de voies dédiées aux covoitureurs sur les axes d'entrée dans les grandes agglomérations, ce qui semble [le levier le plus efficace pour faire décoller cette pratique](#). « Comme pour le péage urbain, les outils de contrôle, avec les caméras permettant une lecture automatique des plaques, existent déjà », souligne la ministre.

### **S'attaquer aux « zones blanches » de la mobilité**

Mais pour elle, le principal chantier à mener concerne les « déserts de mobilité », ces zones où la voiture individuelle représente l'unique option pour se déplacer : « *Aujourd'hui, 80 % des territoires ne sont pas couverts par une autorité organisatrice. Cela représente 30 % des Français dont personne n'est chargée d'organiser la mobilité. Forcément, cela ne peut pas bien marcher.* »

La future loi doit gommer ces « zones blanches » en matière de transport. Le texte devrait renforcer pour cela le rôle des collectivités locales, et notamment des régions. « *Celles-ci auront les outils pour rendre cohérentes et lisibles les différentes offres de transport existantes sur leurs territoires, qu'elles soient publiques - les réseaux de transport urbain - ou privées* » (autopartage, covoiturage, vélos en libre-service...)

Grâce à une politique d'ouverture des données s'appliquant à tous ces acteurs, « *les régions auront une vision d'ensemble de ces offres, et seront en mesure de les articuler au mieux* », en en proposant l'accès par exemple via une application unique. La Bretagne, avec la carte Korrigo qui sert à prendre le TER, mais aussi les transports publics de Brest ou Rennes, représente l'exemple à suivre selon la ministre.

**Lionel Steinmann**

## **LES ECHOS – 17/01/2018**

### **9 Les pistes du gouvernement pour la future loi sur les mobilités**



Selon un des groupes de travail des Assises de la mobilité,  
la création d'une vignette pour les poids lourds et les véhicules utilitaires légers pour circuler sur les routes nationales pourrait rapporter 550 millions d'euros par an.

### **La création d'une vignette poids lourds pour les routes nationales est à l'étude.**

Tout n'est pas encore gravé dans le marbre, loin de là, mais les contours de la loi sur les mobilités, qui doit être votée au printemps, se précisent peu à peu. Avec notamment quatre mesures aussi décapantes qu'innovantes, très sérieusement envisagées par l'exécutif.

#### **- Une vignette plutôt qu'un retour de l'écotaxe**

Elisabeth Borne, la ministre des Transports, [l'a dit dès son arrivée au ministère](#) : « *Les flux de camions qui transitent par nos territoires doivent contribuer eux aussi au financement de nos infrastructures* ». Une relance de l'écotaxe « *en l'état* » a été écartée, mais le patronat du transport routier n'en est pas moins monté au créneau en criant au casus belli.

A ce stade, l'exécutif a conscience que tout dispositif peu ou prou inspiré de la défunte taxe ranimerait des souvenirs trop cuisants. De surcroît, les délais de mise en oeuvre (définition d'un cahier des charges, appel d'offres...) seraient trop longs.

La mise en place de péages sur certaines routes nationales a été évoquée comme alternative. Selon nos informations, c'est plutôt la création d'une vignette qui tient la corde. Cette solution est plus simple et plus rapide à mettre en oeuvre. Elle aurait également l'avantage de faire contribuer les camionneurs étrangers, alors que ces derniers, en faisant le plein à l'extérieur des frontières, échappent aujourd'hui largement à la hausse de fiscalité sur les carburants décidée pour compenser l'écotaxe.

Dans son rapport d'étape paru mi-décembre, le conseil d'orientation des infrastructures (COI), chargé de proposer une trajectoire budgétaire pour les cinq prochaines années, prépare le terrain en estimant que « *l'instauration d'une redevance temporelle (vignette acquittée soit annuellement par les résidents, soit pour des durées plus limitées pour les étrangers) peut s'avérer une transition utile* » avant un retour à l'écotaxe.

La mesure « *pourrait être mise en oeuvre pour les poids lourds et les véhicules utilitaires légers* » utilisant le réseau routier national. Une telle vignette rapporterait 550 millions d'euros par an, selon un des groupes de travail des Assises de la mobilité.

#### **- Autoriser les taxis amateurs dans les campagnes**

La loi réserve le transport rémunéré à la demande aux seuls taxis et VTC. Une jeune pousse, Heetch, avait tenté de contourner ce principe en proposant des courses assurées par des chauffeurs amateurs au volant de leur propre voiture. Elle avait rencontré [un grand succès auprès des jeunes noctambules franciliens](#), mais s'était fait condamner lourdement par la justice l'an dernier.

L'exécutif n'a pas l'intention de revenir sur le monopole des taxis et des VTC dans les agglomérations. Mais il réfléchit à autoriser le transport « *entre particuliers* » dans les zones rurales, afin de fournir des solutions de transport aux personnes qui ne possèdent pas de voitures.

#### **- Des voies ferrées reconverties en pistes pour voitures autonomes**

Un certain nombre de petites lignes ferroviaires sont aujourd'hui maintenues malgré leur coût de fonctionnement et leur faible fréquentation. Mais la plupart des élus refusent mordicus le remplacement par une desserte en car que propose la SNCF pour réduire la facture.

La future loi pourrait ajouter une autre option : la reconversion de ces lignes en voies dédiées à la circulation de véhicules autonomes. Cette transformation a été préconisée par le COI mi-décembre :

« Conserver et reconverter ces emprises pour y faire circuler d'autres mobiles que les trains n'est pas une idée nouvelle », relève le rapport d'étape, en référence à des transformations en pistes cyclables. « Mais [...] l'émergence de véhicules autonomes et électriques offre de nouvelles pistes de valorisation à un terme peu éloigné ».

Le remplacement des trains par des véhicules autonomes offrirait une solution moins coûteuse et plus adaptée à la faiblesse des flux. Et le [recours](#) à des voies réservées permet d'esquiver la question de la cohabitation avec les autres véhicules. Cette solution avant-gardiste est enfin plus facile à accepter pour les villes concernées.

Par ailleurs, Le futur texte pourrait supprimer l'obligation actuelle d'avoir à bord du véhicule un conducteur prêt à reprendre les commandes en cas de pépin.

### - Un système de licences pour les VTC et les vélos et free-floating

Souvent critiqué par les opérateurs du secteur pour sa législation trop rigide, le marché des VTC est en tout cas très souple à l'entrée, puisque n'importe quelle entreprise peut démarrer son activité du jour au lendemain. Même situation pour les vélos en « free-floating » (libre-service sans station), [qui se sont mis à pulluler ces derniers mois](#), notamment à Paris, avec le risque d'encombrer les trottoirs, sans que la Mairie puisse s'y opposer.

Afin d'y remédier, la future loi sur les mobilités devrait créer pour ces deux secteurs un système de licences, qui seraient délivrées par les autorités locales, comme c'est le cas, par exemple, au Royaume-Uni pour les VTC.

Lionel Steinmann

## LE PARISIEN – 17/01/2018

### 10 Affaire Kerviel : redressement fiscal de 2,2 milliards d'euros pour la Société générale



Enième rebondissement dans l'affaire Jérôme Kerviel. Selon « le Canard enchaîné », la Société générale, qui a son siège à La Défense, devrait rembourser un énorme crédit d'impôt.

**Le fisc réclamerait 2,2 milliards d'euros à la banque. L'administration estime que celle-ci n'avait pas droit à un avantage fiscal lié aux pertes de son ancien tradeur.**

C'était le 24 janvier 2008. Alors PDG de la Société générale, Daniel Bouton, mal à l'aise, dévoilait au monde entier une gigantesque perte sur les marchés financiers. [L'affaire Jérôme Kerviel](#) était lancée. Presque dix ans plus tard, le dossier du « rogue tradeur » de la Société générale n'est toujours pas clos. Il vient même de rebondir. Selon le journal satirique *le Canard enchaîné* paru ce mercredi matin, la banque de La Défense (Hauts-de-Seine) a reçu, en lien avec cette histoire, un redressement fiscal

record [de 2,2 milliards d'euros](#). Soit, à titre de comparaison, deux fois plus que ce qui était réclamé dans le très emblématique dossier Google !

## **Notion de responsabilité**

Un petit retour en arrière s'impose. En 2007 et 2008, alors tradeur dans la très prestigieuse salle des marchés de la SG, Jérôme Kerviel prend plusieurs dizaines de milliards d'euros de positions non couvertes. La sortie de crise se traduit par une perte colossale de 6,3 milliards d'euros.

L'administration autorise alors la banque à déduire de ses bénéfices une partie de cette perte exceptionnelle, un cas de figure prévu par la loi. Du coup, la Société générale récupère plus de 1 milliard d'euros d'impôt et s'ouvre un crédit d'impôt de 2,2 milliards d'euros. Tout ceci était accordé à condition, bien sûr, que la banque ne porte aucune responsabilité dans cette affaire.

Patatras, en 2016, au terme d'un interminable parcours judiciaire, les magistrats établissent une forme de responsabilité de la banque dans l'affaire Kerviel, estimant que l'absence de contrôle des tradeurs a rendu possible cette fraude. Dans la foulée, le gouvernement de l'époque ne laisse pas passer l'occasion d'un bon coup de com et de faire rentrer de l'argent frais dans les caisses de l'Etat. Michel Sapin, alors ministre de l'Economie de François Hollande, demande à l'administration d'étudier le dossier fiscal de la Société générale.

## **Un nouveau bras de fer judiciaire en vue ?**

« Mon administration a considéré que les motifs de sa première décision n'existaient plus », nous confiait mardi soir l'ex-ministre. Et d'ajouter : « J'ai demandé que l'on engage une procédure de rectification contradictoire. » Ce qui, dans le langage de Monsieur Tout-le-Monde, s'appelle un redressement fiscal.

Contacté, le cabinet de Gérald Darmanin, l'actuel ministre de l'Action et des Comptes publics, s'est refusé à tout commentaire, s'abritant derrière le sacro-saint secret fiscal. Jérôme Kerviel n'a pas fait preuve de la même prudence, en rendant hommage à l'administration. « Je salue la décision juste et courageuse de Bercy de recouvrer la somme de 2,2 milliards d'euros auprès de la SG », a-t-il lancé, mardi soir, sur le réseau social Twitter.

De son côté, l'établissement bancaire était, mardi soir, peu loquace. « La Société générale ne commentera pas le sujet qui relève du secret fiscal », indique-t-elle au « Parisien » - « Aujourd'hui en France », tout en insistant sur l'existence « d'analyses approfondies d'experts » confortant la banque dans son bon droit. Par ailleurs, estime la Société générale, « un litige reste possible sur ce sujet devant les juridictions compétentes ».

En clair, un bras de fer judiciaire pourrait s'ouvrir avec Bercy. Le redressement fiscal peut, en effet, être contesté devant les tribunaux administratifs. Une procédure au long cours qui prendrait, certainement, plusieurs années.

**Boris Cassel et Matthieu Pelloi**

**L'OPINION – 17/01/2018**

## 11 Affaire Gallet: Macron impose sa «République irréprochable»



**En poussant à la démission le PDG de Radio France, , condamné lundi pour favoritisme, le Président élargit aux dirigeants d'entreprises publiques le périmètre de la « République exemplaire » promise par son prédécesseur**

Lundi, Mathieu Gallet, PDG de Radio France, était condamné à un an de prison avec sursis et à 20 000 euros d'amende. Le tribunal de Créteil l'a reconnu coupable de favoritisme lorsqu'il dirigeait l'Institut national de l'audiovisuel. « Un dirigeant d'entreprise publique condamné pour favoritisme, ce n'est pas une situation acceptable, réagissait mardi dans *Le Monde*, Françoise Nyssen, ministre de la Culture. Il appartient à l'intéressé d'en tirer les conséquences, ainsi qu'au Conseil supérieur de l'audiovisuel, légalement compétent ». Mardi, Mathieu Gallet, par la voix de son avocat, indiquait qu'il excluait de démissionner.

« Vous êtes sûr que ce n'est pas une erreur ? » Mardi matin, un cadre dirigeant du secteur audiovisuel ne masquait pas son incrédulité en découvrant les propos de Françoise Nyssen, la ministre de la Culture, invitant Mathieu Gallet, PDG de Radio France, à « tirer les conséquences » de sa condamnation pour favoritisme. « Tout, dans cette histoire, est exceptionnel, lâchait finalement ce dirigeant. D'abord, c'est Fleur Pellerin, l'ancienne ministre de la Culture, qui avait porté l'affaire en justice. Ensuite, la lourdeur de la condamnation de [Mathieu Gallet](#), quand on la compare à des jugements antérieurs à l'encontre d'autres dirigeants de l'audiovisuel public. Et maintenant, la pression directe sur le CSA de l'actuelle ministre en charge du secteur audiovisuel ».

La stupeur était d'autant plus grande mardi que les propos de Françoise Nyssen, dans *Le Monde* daté de mercredi, étaient plusieurs crans en dessus de la déclaration de Françoise Nyssen... lundi. « A Matignon comme à l'Élysée, on a jugé que son expression de lundi [« La ministre de la Culture réaffirme son attachement au respect des règles de la commande publique et à l'exemplarité des dirigeants des établissements et des entreprises publiques », dit le communiqué] était en deçà de ce qu'elle devait être », souligne un responsable politique spécialiste du secteur.

**Appel.** Avant le jugement, Mathieu Gallet avait clairement indiqué qu'il ne démissionnerait pas de Radio France en cas de condamnation, souhaitant aller au terme de son mandat, prévu en mai 2019. Il a fait appel. « Quand on est condamné à un an de prison avec sursis, et qu'on a mis en cause la partialité du juge comme il l'a fait, la probabilité est faible de ne pas voir la condamnation confirmée en appel », observe cependant le sénateur LREM André Gattolin, spécialiste de l'audiovisuel public et auteur d'une proposition de loi réformant la procédure de nomination des présidents des sociétés de l'audiovisuel public.

Sur le plan politique en tout cas, le sort de Mathieu Gallet paraît scellé. « La moralisation de la vie publique est un sujet cher au Président, observe un familier d'Emmanuel Macron. La peine infligée à Mathieu Gallet est lourde, il doit en tirer les conclusions. Ce qui pourrait être qualifié de jurisprudence Bayrou a vocation à s'appliquer à l'ensemble des patrons d'entreprises publiques ». [« Certains ministres ont dû démissionner pour moins que ça, alors même qu'ils étaient simplement soupçonnés », rappelle André Gattolin.](#)

Reste à savoir si des dirigeants d'entreprise publique peuvent être considérés comme des ministres. Avec le même lien d'inféodation politique. « Il y a une notion qui s'appelle la confiance, rappelle à cet égard Patrick Bloche, président PS de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée dans la précédente législature. [L'État actionnaire n'a plus confiance depuis la condamnation de Mathieu Gallet, il faut que le CSA en tire les conséquences](#) ». Seul le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA), qui a nommé Mathieu Gallet en 2013 – de préférence à beaucoup d'autres – a en effet, aujourd'hui, le pouvoir de le « dénommer ». Autant dire que le « coup de pression » exercé par la ministre de la Culture sur cette autorité publique indépendante, [présidée par Olivier Schrameck](#), vise avant tout à la mettre face à ses responsabilités. Le CSA se réunit mercredi en séance plénière, comme chaque semaine. Une réunion cruciale, à l'issue de laquelle il ne pourra pas « faire comme si de rien n'était, estime André Gattolin. C'est au CSA de proposer une solution, il ne peut pas jouer le pourrissement ».

**Baroud d'honneur.** « Le CSA va-t-il pouvoir résister à la pression ? Ce serait un baroud d'honneur alors qu'il va lui-même être liquidé par une prochaine réforme », constate un expert du secteur. Si les sages poussaient le Président de Radio France à la démission, les critiques à l'égard de son indépendance ne manqueront pas de fleurir. « Dans tous les cas, le CSA est mort », conclut cet expert. Mercredi, le CSA pourrait connaître un vif débat. Selon plusieurs sources, Olivier Schrameck aurait l'intention de défendre le fait que la condamnation en première instance de Mathieu Gallet n'est pas définitive. D'autres conseillers pousseraient au contraire à l'éviction immédiate du patron de Radio France, estimant qu'il ne peut y avoir deux poids deux mesures après, par exemple, [l'amende de 3 millions d'euros infligée à la chaîne C8, à la suite d'émissions de Cyril Hanouna](#).

L'hallali à l'encontre du patron de Radio France intervient à un moment crucial pour l'ensemble du secteur audiovisuel. Début décembre, recevant les membres de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, [le président de la République avait exhorté les députés à s'emparer de la question de l'audiovisuel public](#), appelant à une « grande et profonde transformation » du secteur. « La condamnation de Mathieu Gallet ne change rien à notre calendrier », souligne Gabriel Attal, référent de la majorité au sein de cette commission. La semaine prochaine, lors de la réunion de groupe, les députés LREM désigneront un groupe de travail chargé d'accoucher de propositions. Le rapport sera rendu en mars prochain.

Il n'empêche, l'ensemble de l'audiovisuel public est aujourd'hui sens dessus dessous. « L'éviction programmée de Mathieu Gallet, c'est le symbole d'un pouvoir qui affiche sa toute-puissance, soupire un fin connaisseur du secteur. Ils pensent qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent et ils sont en train de nettoyer le secteur ». Il y a une bonne dose de « verticalité », totalement assumée. « Emmanuel Macron a bien compris qu'un chef, c'est fait pour cheffer », sourit un édile du grand Paris. Et gare à ceux qui ne seraient pas à la hauteur des ambitions présidentielles. [Delphine Ernotte, la présidente de France Télévisions](#), qui comme Mathieu Gallet a profité [des conseils en communication de Denis Pingaud](#) (bénéficiaire d'un des contrats attribués par Mathieu Gallet comme président de l'INA contestés par la justice), est plus que jamais sous pression. « Cet entre-soi au sein de l'audiovisuel public n'est plus acceptable », affirme un parlementaire proche d'Emmanuel Macron.

« **L'affaire** ». Mathieu Gallet intervient en effet quelques jours après l'éviction du directeur de cabinet de la ministre de la Culture. Marc Schwartz, ancien dirigeant de France Télévisions, avait dirigé pendant la présidentielle la commission culture et communication du mouvement d'Emmanuel Macron. Nommé directeur de cabinet de Françoise Nyssen, certains voyaient en lui le véritable patron de la rue de Valois. « Marc Schwartz connaît très bien l'audiovisuel, explique un communicant qui arpente les allées du pouvoir. Mais il est devenu tellement spécialisé qu'il a fini par devenir prisonnier de l'ancien monde ». Le modèle de « BBC à la française » qu'il défendait irait à l'encontre des souhaits du président de la République de s'attaquer d'abord [aux missions et aux programmes du groupe France Télévisions](#), avant de réfléchir aux structures.

**Impatience.** Le secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler, qui a siégé au conseil d'administration de France Télévisions de 2010 à 2012 pour l'Agence des participations de l'État, et qui connaît parfaitement le dossier, [commençait également à s'impatienter de la lenteur de la rue de Valois](#). Le message du gouvernement a le mérite de la clarté. « Vous pouvez écrire que je n'ai aucun commentaire à faire », indique Marc Schwartz, qui tient donc à faire savoir qu'il ne fera pas de vague.

La « République exemplaire » promise par François Hollande a valu à une ribambelle de ministres (Jérôme Cahuzac, Yamina Benguigui, Thomas Thévenoud, Kader Arif, Bruno Le Roux) de perdre leur portefeuille avant même d'avoir été mis en examen... Mais il s'agissait uniquement de responsables politiques. Emmanuel Macron a certes poussé à la démission du gouvernement les ministres François Bayrou et Richard Ferrand (le *Canard enchaîné* révèle mercredi que le Parquet national financier vient d'ouvrir une information judiciaire pour prise illégale d'intérêts), mis en cause, mais il élargit le périmètre, [en faisant tomber les têtes de Pierre de Villiers à la tête de l'Etat-major des Armées](#), de Pierre-René Lemas à la Caisse des Dépôts, de Michel Yahiel à la tête de France Stratégie, et maintenant de Mathieu Gallet à Radio France. La recherche d'un Etat irréprochable, d'un Etat zéro-défaut ? « Les héros purs n'existent pas, on peut toujours commettre des erreurs, tempère André Gattolin. Mais avec Macron, on est dans l'Etat exigeant vis-à-vis de ses serviteurs ». Les voilà tous prévenus.

**PDG d'entreprises publiques mis en examen ou condamnés: une situation difficilement tenable :** <https://www.lopinion.fr/edition/economie/pdq-d-entreprises-publiques-mis-en-examen-condamnes-situation-141569>

[Jean-Jérôme Bertolus](#) et [Nathalie Segaines](#)

LA TRIBUNE – 17/01/2018

## **12 Mobile : vers un accord de mutualisation entre Orange et Free ?**



Xavier Niel (à gauche) et Stéphane Richard, les chefs de file d'Iliad (Free) et d'Orange.

**Le récent deal entre l'État et les opérateurs télécoms sur l'accélération de la couverture mobile du territoire, en particulier dans les campagnes, ouvre grandement la voie à un nouvel accord de partage des infrastructures. La possibilité d'un accord entre Orange et Free constitue, selon nos informations, une très sérieuse possibilité.**

Les négociations [auraient bien pu capoter](#). L'accord [entre l'État et les grands opérateurs télécoms](#) sur l'accélération de la couverture mobile, annoncé dimanche par le gouvernement, ont été très tendues pendant des mois. *In fine*, malgré les grognements des responsables du budget à Bercy, le gouvernement a décidé de ne pas saisir l'opportunité du renouvellement prochain de certaines licences d'utilisation des fréquences (indispensables aux opérateurs pour proposer leurs services) pour renflouer ses caisses de quelque milliards d'euros. Pour la première fois, il a choisi de les renouveler pour 10 ans aux Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free, en échange d'obligations d'investissements conséquents dans leurs réseaux. Aux yeux de l'exécutif, cet arbitrage politique doit permettre d'en finir, à horizon trois ans, avec les zones blanches, où le mobile ne passe toujours pas, tout en améliorant sensiblement la couverture des campagnes et des territoires les moins peuplés du pays.

Les opérateurs, eux, ont tous joué le jeu. Même si les mettre d'accord a parfois constitué un chemin de croix. Chacun a dû faire des concessions dans un contexte où tous voulaient préserver leur *business model*. La question, cruciale, du niveau de mutualisation des infrastructures, en est une bonne illustration. Ainsi Orange, soucieux de préserver sa qualité de service, n'en voulait pas trop. Au contraire de Free, désireux de maintenir ses coûts au plus bas, qui militait pour un haut niveau de mutualisation.

## L'Arcep veut en finir avec les « zones grises »

Ironie de cet accord, l'opérateur historique et celui de Xavier Niel pourraient bien, selon nos informations, signer un accord de partage des infrastructures mobiles d'ici quelques temps. D'après une source proche du dossier, Orange devrait prochainement proposer à Free une offre d'accès à un nombre conséquent de ses sites mobiles actuels, couplée à une proposition de co-construction de nouveaux sites. Cette offre concernerait la zone dite de « *déploiement prioritaire* » (ou ZDP), qui couvre 63% du territoire, essentiellement dans les zones rurales et peu denses. Interrogés par *La Tribune*, Orange et Free, qui disposent par ailleurs déjà d'[un contrat d'itinérance avec le leader français des télécoms](#), n'ont pas souhaité commenter cette information.

Pourquoi Orange va-t-il proposer une telle offre à son rival ? La réponse se trouve dans les différentes versions des propositions de l'Arcep aux opérateurs et au gouvernement concernant l'accord sur le mobile, et auxquelles *La Tribune* a eu accès. Pour doper sensiblement la couverture du territoire dans les zones les moins peuplées, et souvent mal couvertes par les acteurs des télécoms, le régulateur du secteur a, dès le début, milité pour une grosse dose de mutualisation des infrastructures dans la ZDP. Car le problème, dans ces territoires, c'est qu'outre les zones blanches, beaucoup de zones estampillées « *grises* », peu ou mal couvertes par les opérateurs, pullulent.

### Une obligation de l'Arcep dans le viseur d'Orange

Pour y remédier, l'Arcep, qui a mené avec le ministère de la Cohésion des territoires, les négociations avec les opérateurs télécoms concernant l'accord sur le mobile, a inscrit une importante obligation. Dès sa première proposition, elle a introduit une « *obligation de consultation préalable* », pour tous les acteurs, concernant toute nouvelle construction de pylône dans la ZDP. Et ainsi permettre à ceux qui souhaitent également couvrir la zone d'y greffer leurs propres équipements radio, tout en partageant certaines infrastructures (liées à l'alimentation en énergie par exemple). Dans le jargon des télécoms, c'est ce qu'on appelle la « *mutualisation passive* », par opposition à la « *mutualisation active* », où les opérateurs se contentent d'allumer leurs fréquences sur un même site mobile. Reste qu'à la lecture de cette disposition de l'Arcep, l'état-major d'Orange a vu rouge. Pour l'opérateur historique, cette obligation était inacceptable, parce qu'elle balayait, selon lui, tous leurs efforts de différenciation dans la ZDP.

Dans sa première proposition, l'Arcep a pourtant ajouté une précision importante : l'institution dirigée par Sébastien Soriano a indiqué qu'elle pourrait lever cette obligation de consultation préalable pour tous les opérateurs, si un ou plusieurs d'entre eux signaient un contrat d'accès, à prix raisonnable, à une part importante de ses sites actuels et futurs avec un concurrent désireux d'améliorer sa couverture en ZDP. Ce qui correspondait, en clair, à un ou plusieurs accords de partage des infrastructures passives entre les acteurs. Entre les lignes, il s'agissait vraisemblablement d'une incitation pour les acteurs à s'entendre avec Free, qui, en tant que dernier entrant dans le mobile, dispose d'un réseau bien moins étoffé que ses concurrents. Si Orange a alors commencé à réfléchir à un accord de mutualisation avec son rival, cette situation ne lui plaisait guère. Car avec ces règles du jeu, Free aurait toujours pu refuser une offre d'Orange. Ce qui aurait entraîné un maintien de l'obligation de consultation préalable.

### Effet domino sur les fréquences

Les négociations se sont donc poursuivies. Et fin décembre, l'Arcep a revu sa copie. Dans ses nouvelles propositions, l'institution précise que si un opérateur fait à un rival soucieux d'améliorer sa couverture mobile en ZDP une offre d'accès à ses sites jugée raisonnable par ses services, alors l'obligation de consultation préalable sera levée pour l'initiateur. Autrement dit : si une offre de mutualisation et de co-construction des infrastructures d'Orange à Free s'avère satisfaisante aux yeux de l'Arcep, alors l'obligation sera levée pour l'opérateur historique, même si Free refuse de signer.

Illustration de la difficulté des négociations de l'accord sur le mobile, l'histoire ne s'est pas arrêtée là. En effet, selon notre source, la possibilité d'un accord entre Orange et Free aurait, en l'état, été susceptible de rebattre les cartes lors de la procédure de ré-attribution de la bande de fréquences 1.800 MHz. Pourquoi ? Parce que les concurrents de l'opérateur de Xavier Niel craignaient qu'en signant un *deal*

avec Orange, Free soit mieux classé que l'un d'entre eux au regard d'un critère d'engagement d'aménagement du numérique important pour cette attribution : celui de l'amélioration de la couverture des réseaux ferrés régionaux, où Free a du retard sur ses rivaux. En effet, selon les règles établies par l'Arcep, si les quatre grands opérateurs nationaux se portent candidats et sont retenus pour l'attribution de cette bande de fréquences, les trois premiers, au regard de ce critère, décrochent 20 MHz, contre 15 MHz pour le dernier... Cela aurait pu constituer une menace, par exemple, pour Bouygues Telecom, qui aurait pu perdre 5 MHz par rapport aux fréquences 1.800 MHz qu'il possède aujourd'hui. Pour éviter cela, un dispositif de neutralisation de l'obligation d'information préalable entre Orange et Free en cas d'accord a été introduit. Selon nos informations, il sera effectif jusqu'à la notification de la ré-attribution des fréquences 1.800 MHz.

### Quid de SFR et de Bouygues Telecom ?

À noter que SFR ou Bouygues Telecom pourraient très bien, sur le papier, proposer un accord de mutualisation à Free. Mais cela semble toutefois compliqué, puisque l'opérateur au carré rouge et celui de Martin Bouygues sont eux-mêmes déjà liés par un accord de partage des infrastructures dans le mobile dans les zones peu denses. Interrogé à ce sujet, Bouygues Telecom ne fait pas de commentaire. SFR, de son côté, rappelle simplement qu'il a déjà des obligations « *de faire droit aux demandes d'itinérance de Free dans ces territoires, et leur propose par ailleurs les sites qui sont démontés dans le cadre de son réseau mutualisé avec Bouygues Telecom* ». Contacté par *La Tribune*, l'Arcep n'a pas donné suite à nos sollicitations.

[Pierre Manière](#)

## ::: SOCIAL

### L'OPINION – 17/01/2018

#### 13 Les contrats aidés sont morts, vive les « PEC »



Jean-Marc Borello.

**Les 200.000 contrats aidés ont été remplacés par 200.000 « parcours emploi compétence », qui visent à mieux former et accompagner les salariés précaires.**

Jean-Marc Borello, entrepreneur de l'économie sociale, a remis mardi son rapport sur l'insertion à la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Mesure immédiatement effective : les contrats aidés sont remplacés par des « parcours emploi compétence ». Ces contrats devront être plus efficaces, les employeurs sélectionnés devant s'engager sur un certain nombre d'actions de formation et d'accompagnement. Les préfets seront plus libres pour répartir leur enveloppe de financement. Les entreprises du secteur marchand ne pourront pas en bénéficier.

Muriel Pénicaud, la ministre du Travail se départit rarement du pragmatisme qui la caractérise. Elle l'a démontré une nouvelle fois avec la réforme des contrats aidés décidée après avoir confié une mission aux meilleurs spécialistes du sujet et notamment à [Jean-Marc Borello](#), chef d'entreprise star de l'économie sociale et solidaire, [proche d'Emmanuel Macron](#). Ce dernier a consulté plus de 400 organismes, syndicats, associations, etc. pour aboutir au résultat se voulant le plus concret possible. De fait, son rapport « Donnons nous les moyens de l'inclusion », présenté mardi comporte de nombreuses

propositions. Toutes ne seront pas retenues par la ministre et celles qui le seront n'entreront pas nécessairement en vigueur immédiatement.

Ce n'est pas le cas de l'une des mesures phare du rapport, relative au remplacement des actuels contrats aidés, qui est effective depuis ce mardi. Tous les préfets de région ont en effet reçu la circulaire définissant les nouveaux contours de ce qu'il faut désormais appeler les [« parcours emploi compétence » \(PEC\)](#). « C'est une transformation radicale, qui vise à aider non plus les contrats, mais les bénéficiaires de ces contrats », se félicite Muriel Pénicaud. L'objectif des PEC est toujours le même, permettre l'insertion dans le marché du travail de certaines populations socialement ou professionnellement fragilisées.

Actuellement, 1,4 million de chômeurs cherchent un emploi depuis plus de deux ans et 1,3 million de jeunes sont sans formation et sans emploi. Taillé pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et qui ne profiteront pas du regain de dynamisme économique, Muriel Pénicaud veut, avec ces PEC, « mettre un terme au traitement conjoncturel du chômage qui a pu prévaloir par le passé ». En clair, ces nouveaux contrats aidés ne doivent pas permettre de faire simplement baisser les chiffres du chômage.

**Formation.** En termes de volume, pas de surprise, il y aura bien une réduction drastique des volumes : 200 000 « parcours emploi compétence » remplaceront les 200 000 contrats aidés budgétés pour 2018 (après 310 000 en 2017 et 457 000 en 2016). S'il y en a moins, il faudra qu'ils soient plus efficaces, raison pour laquelle tout un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires, plus formalisé, est prévu. « Actuellement, 74 % des salariés précaires ne recevaient aucune formation et pour les 36 % qui en bénéficiaient, elle ne dépassait pas trois heures par mois... », selon Muriel Pénicaud.

Le contrat aidé est donc recentré « sur son seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi », selon la circulaire adressée aux préfets. Les employeurs seront sélectionnés selon leurs capacités à dispenser accompagnement personnalisé et formation. Un entretien tripartite en début de contrat est prévu (employeur, salarié et pôle emploi) au cours duquel les employeurs devront s'engager à accompagner les salariés et à leur délivrer toute une liste de compétences. Un entretien en fin de contrat permettra de vérifier si l'employeur a rempli son engagement. « Quand ce n'est pas le cas, les employeurs n'auront plus droit aux contrats aidés, ou pire, devront rembourser l'aide perçue », explique-t-on au ministère du Travail. Tout va se jouer sur la mise en œuvre effective du dispositif, car dans les anciens contrats aidés, déjà, les employeurs avaient aussi une obligation de formation...

Le nouveau « parcours emploi compétence » devrait également être beaucoup plus souple à gérer pour les régions, afin de tenir compte des spécificités locales. Jusqu'à présent les préfets disposaient d'une enveloppe semestrielle pour les contrats aidés et d'une enveloppe annuelle pour le financement des structures de l'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, chantier d'insertion, etc.). Désormais, ils n'auront plus qu'une seule enveloppe annuelle qu'ils pourront, dans une certaine limite, piloter selon les besoins locaux.

Seul bémol au nouveau dispositif, les employeurs du secteur marchand en sont écartés. Ne pourront en effet en profiter que les employeurs non marchands, comme la fonction publique, les associations, les fondations, etc. Le gouvernement a voulu écarter tout effet d'aubaine (lorsque l'employeur aurait de toute façon embauché), qui risquait d'être amplifié avec la reprise économique. Seul le secteur marchand Outre-mer est éligible. Or, si les dispositifs aidés créent davantage d'emplois dans le secteur non marchand, c'est en revanche dans le secteur marchand qu'à plus long terme les salariés précaires ont toutes les chances d'avoir conservé un emploi, selon la dernière étude de la Dares (ministère du travail).

[Mireille Weinberg](#)

## 14 Handicap : les obligations des entreprises vont être revues



La secrétaire d'Etat au Handicap, Sophie Cluzel, souhaite simplifier les déclarations d'emploi de personnes handicapées et revoir les quotas.

**EXCLUSIF - La secrétaire d'Etat Sophie Cluzel veut simplifier les déclarations des employeurs et réviser les quotas d'emploi de personnes handicapées.**

C'est une deuxième claqué. Après [les critiques très dures de la Cour des comptes sur l'Agefiph et le FIPHP](#), l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a rendu mardi son propre rapport sur les deux structures dont le rôle consiste à gérer les fonds prélevés sur les entreprises ne respectant pas leur quota de 6 % de travailleurs handicapés. Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre en charge des Personnes handicapées, compte rendre public ce document ce mercredi.

Sans plus attendre, elle a confié aux « Echos » sa volonté de tout changer. *« Cela fait trente ans que le système n'a pas été remis en question, il est temps de poser les choses à plat, estime-t-elle. Trente ans après la mise en place du quota de 6 %, les entreprises peinent encore à atteindre 3,5 % ! »*

Le principe même des quotas est *« intéressant »*, reconnaît-elle, même s'il n'a pas été bien mis en oeuvre jusqu'à présent. Il n'est donc pas question de les supprimer, mais ils pourraient être modulés au-dessus de 6 %, laisse-t-elle entendre : *« Nous discuterons avec les branches professionnelles, peut-être que certaines filières sous tension pourraient faire mieux, certains bassins d'emploi aussi. »*

### **Simplifier la déclaration d'emploi**

Sophie Cluzel a surtout à coeur de simplifier la déclaration d'emploi afin de faciliter la vie des [employeurs, dont le regard sur le handicap doit changer](#). *« Vous vous rendez compte qu'ils ont aujourd'hui 85 items à remplir dans chaque déclaration ? Les formalités sont tellement lourdes que les entreprises doivent employer une personne et demie en moyenne, ou bien recourir à des cabinets extérieurs. »* En 2019, cette déclaration sera intégrée à la déclaration sociale nominative (DSN), dans un effort d'*« efficacité de la politique publique »*, annonce la secrétaire d'Etat.

Au passage, elle souhaite mettre fin aux dérogations permettant à l'employeur de gonfler artificiellement son quota, au titre de la sensibilisation au handicap, de la formation, de la [sous-traitance](#)... Dans les formulaires, on utilise pudiquement le terme d'*« unité bénéficiaire »* au lieu de parler d'emplois créés. *« Je veux promouvoir l'emploi direct »*, affirme Sophie Cluzel.

Faut-il conserver les deux fonds, alors que leurs frais de gestion sont élevés et qu'ils gèrent en financiers plus qu'en accompagnateurs de projets ? *« Ces fonds ne sont qu'un outil au service de la politique de l'emploi. L'embauche et l'accompagnement de personnes handicapées concernent avant tout l'entreprise, le collectif et les collègues de travail »*, souligne la secrétaire d'Etat.

### **Réforme de l'apprentissage et loi PACTE**

La décision sera prise suite à la concertation qui va s'ouvrir rapidement avec les ministères concernés (Travail, Economie, Comptes et Action publique), le Conseil national consultatif des personnes handicapées, le service public de l'emploi, les partenaires sociaux... *« Nous ferons des propositions concrètes en mars-avril sur l'obligation d'emploi et la contribution »*, indique Sophie Cluzel.

Elles pourront s'inscrire dans [la réforme de l'apprentissage](#) portée par Muriel Pénicaud et dans [la future loi PACTE de Bruno Le Maire](#) . « *Je veux faire de l'emploi handicapé un vrai levier de la responsabilité sociale d'entreprise, en faire surtout une démarche positive et pas seulement une charge financière aux yeux des employeurs* », affirme la ministre.

**Solveig Godeluck**

## **::: POLITIQUE**

**LE FIGARO – 17/01/2018**

### **15 Notre-Dame-des-Landes : la décision annoncée à la mi-journée**



**LE SCAN POLITIQUE - Edouard Philippe annoncera la décision de l'exécutif concernant le projet controversé d'aéroport à l'issue du conseil des ministres.**

La décision est imminente. Edouard Philippe annoncera la décision de l'exécutif concernant le [projet controversé d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes](#) mercredi à l'issue du conseil des ministres, a indiqué l'Elysée. «Le Premier ministre, M. Edouard Philippe, s'exprimera pour présenter la décision prise par le gouvernement sur l'avenir du projet aéroportuaire du Grand Ouest», en présence des ministres Gérard Collomb (Intérieur), Nicolas Hulot (Transition écologique et solidaire), Elisabeth Borne (Transports), Nicole Belloubet (Justice) et Benjamin Griveaux (porte-parole), a précisé la présidence de la République dans un communiqué.

Les préparatifs liés à l'évacuation de la zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) semblent s'accélérer, *Ouest-France* ayant fait état mardi de l'arrivée de forces de sécurité dans les régions de Nantes et de Rennes. «Les zones de non droit n'ont pas leur place dans une République et dans un État de droit (...) par conséquent quelle que soit la décision qui sera prise, il faudra bien que de toute façon les personnes qui occupent illégalement ce territoire cessent de l'occuper illégalement», a assuré Richard Ferrand sur Public Sénat.

#### **La droite veut l'aéroport**

«On attend une décision (...) il faut désormais trancher et j'attends du président de la République qu'il tranche, qu'il soit courageux, qu'il ne cède pas devant les zadistes», a réagi sur CNews le sénateur LR et ancien président de la région des Pays de la Loire, Bruno Retailleau. «Le courage, c'est évacuer pour faire» l'aéroport, a-t-il défendu. «La pire de toutes les situations serait de vouloir évacuer potentiellement, partiellement, pour cocher la case de l'autorité de l'État, sans rien faire, c'est-à-dire en abandonnant Notre-Dame-des-Landes», a ajouté le patron des sénateurs Républicains.

Sur BFMTV et RMC, le président des Républicains, Laurent Wauquiez a mis en garde contre l'hypothèse d'un abandon du projet: «Il y a un contrat qui lie l'État à Vinci (qui a décroché le marché du chantier de l'aéroport, NDLR) et qui suppose que si on abandonne, comme je crains que ce ne soit le cas, le projet de construction d'un aéroport pour les gens de l'Ouest, il faudra indemniser Vinci». Ainsi, il a demandé au président de la République et au gouvernement «d'informer clairement les Français, et fassent la transparence sur ce que ça va coûter aux Français».

**Vidéo** : <http://premium.lefigaro.fr/politique/le-scan/citations/2018/01/17/25002-20180117ARTFIG00069-notre-dame-des-landes-ferrand-annonce-une-decision-imminente.php>

**Notre-Dame-des-Landes : les préparatifs de l'évacuation de la ZAD s'accélèrent //**  
<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/01/16/01016-20180116ARTFIG00170-notre-dame-des-landes-les-elements-les-plus-radicaux-de-la-zad-seront-evacues.php>

**LES ECHOS – 17/01/2018**

## **16 Immigration : à Calais, Macron reste sur une ligne de fermeté**



**En déplacement ce mardi à Calais, le chef de l'Etat s'est appliqué à tenir un « discours de vérité » tout en envoyant des signes de bonne volonté en direction des associations d'aide aux migrants.**

Le discours est resté ferme, mais des signaux d'ouverture ont également été envoyés. En déplacement ce mardi à Calais, lieu emblématique des migrations depuis deux décennies, Emmanuel Macron n'a pas dévié d'un pouce sur le projet de loi asile et immigration. Porté par le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, le texte sera présenté en février en Conseil des ministres.

« Depuis tant d'années, nous faisons tout à l'envers, accueil indifférencié, délais inacceptables. Nous n'investissons pas assez pour intégrer pleinement et nous ne reconduisons pas ceux qui s'installent dans des situations irrégulières », a-t-il plaidé dans un discours devant les forces de l'ordre. Il a rendu à celles-ci un vibrant hommage, mais les a aussi appelées à être « exemplaires » alors que des abus (confiscation de biens aux migrants...) ont été rapportés par plusieurs associations.

Comme il l'avait fait la semaine dernière, Emmanuel Macron est resté sur sa ligne et s'est appliqué à tenir ce qu'il a qualifié de « discours de vérité » malgré les oppositions au projet de loi qui ne faiblissent pas. Dénoncée par la gauche comme par la droite, pour des raisons différentes, la politique migratoire française a fait l'objet d'une attaque en règle mardi dans une tribune signée par des personnalités dans « Le Monde ». Plusieurs signataires, comme Jean Pisani-Ferry, Lionel Zinsou ou Thierry Pech sont très proches d'Emmanuel Macron. « Votre politique contredit l'humanisme que vous prônez », ont-ils écrit à l'attention du président. De son côté, s'exprimant devant les députés de La République En marche, le Premier ministre, Edouard Philippe, a déclaré « assumer » le projet de loi et a dénoncé les « postures ».

### **Distribution de repas**

A Calais, depuis le démantèlement de la « jungle » en octobre 2016, la situation s'est améliorée. Elle reste néanmoins fragile et deux associations d'aide aux migrants ont boycotté la rencontre prévue en fin de journée avec Emmanuel Macron, la qualifiant d'alibi.

Interpellé par le Secours catholique, le locataire de l'Elysée a profité de sa visite pour envoyer des signaux à ceux qui qualifient d'inhumaine sa politique. Insistant sur l'accroissement de l'offre d'hébergement pour les migrants, il a aussi annoncé que l'Etat allait prendre en charge la distribution de repas « de manière organisée, avec des points mobiles, sans tolérer aucune installation de campements illicites ».

### **Un délégué interministériel**

Autre signe envoyé, la prochaine nomination d'un délégué interministériel pour améliorer l'accueil des réfugiés. Emmanuel Macron avait débuté sa journée par une visite dans un centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) mis en place par l'exécutif depuis l'été dernier. Il a pu échanger avec des demandeurs d'asile.

Surtout, l'exécutif mise sur le volet « intégration » du projet de loi pour montrer que le texte est équilibré. Il souhaite que l'intégration de ceux qui ont obtenu un titre de séjour soit améliorée. Le député macroniste Aurélien Taché doit rendre un rapport sur la question dans les prochains jours.

### **Plus grande harmonisation**

Face à ces politiques migratoires disparates des pays européens et une Europe qui se déchire sur le sujet entre l'Est et l'Ouest, le président a aussi appelé à une plus grande harmonisation. « *La refonte de notre politique notamment au travers du projet de loi vise à la plus grande convergence avec nos principaux partenaires européens, notamment avec l'Allemagne* », a-t-il dit. Il a dénoncé aussi les incohérences du système dit de Dublin (qui oblige un pays à renvoyer un demandeur d'asile dans le pays où il est arrivé), critiqué avec force par de nombreuses voix pour son inefficacité et son inhumanité.

### **Grégoire Poussielgue**

## **::: INTERNATIONAL**

### **LES ECHOS – 17/01/2018**

#### **17 Catalogne: la stratégie de Puigdemont suscite des tensions**



L'ex-président de la Catalogne, Carles Puigdemont, qui aspire à reprendre cette fonction, entouré de membres de son parti à Bruxelles.

**Depuis Bruxelles, Carles Puigdemont entend briguer une investiture «télématique» à la tête du Parlement catalan. Mariano Rajoy s'y oppose et prévient qu'il maintiendra la région sous tutelle. Les indépendantistes se divisent.**

Retour au Parlement de Barcelone après deux mois et demi d'interruption. Les députés catalans reviennent ce mercredi dans l'hémicycle pour leur grande rentrée [après les élections régionales du 21 décembre dernier](#). Ils devraient être 135 au total en principe à siéger, mais huit manqueront, puisque trois élus sont en prison préventive et cinq autres sont en fuite en Belgique, dont l'ex-président Carles Puigdemont.

Grand absent de la journée, ce dernier sera au centre de toutes les conversations. Peut-il vraiment briguer un deuxième mandat ? Reviendra-t-il ? Quand, dans quelles conditions, et pour faire quoi ?

Cette session inaugurale ne devrait pas répondre à toutes les questions. Car, pour l'instant, il va d'abord s'agir de constituer le bureau du Parlement et de désigner le président de la chambre qui devrait être, sous toute hypothèse, un indépendantiste, les trois formations indépendantistes ayant obtenu la majorité absolue, avec 70 sièges.

## Première friction en vue

La première friction pourrait venir vite. Le bureau provisoire du Parlement, constitué par trois députés parmi les plus jeunes et les plus âgés, devra décider s'il autorise, ou non, le vote à distance pour les députés incarcérés ou installés en Belgique. Le magistrat du Tribunal constitutionnel en charge du dossier a déjà signalé qu'il estime que ceux qui sont en prison préventive devraient pouvoir voter. Mais pas ceux qui sont partis en Belgique pour éluder une action judiciaire.

## Présidence cybernétique ?

Le nouveau Parlement aura un délai maximum de dix jours ouvrables pour procéder à l'élection du nouveau président régional. C'est là que les grandes manoeuvres commenceront. Car, depuis Bruxelles, Carles Puigdemont campe sur ses positions. Le «*président légitime*», c'est lui.

Ce fut son slogan de campagne et il le maintient. Il affirme préparer son grand retour sur la scène politique. Il se verrait bien en Napoléon rentrant de l'île d'Elbe porté par la ferveur populaire. Mais plutôt que de faire la route, il se contenterait d'apparitions par Skype et ouvrirait une présidence cybernétique.

Cette perspective est accueillie froidement par le chef du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, qui prévient que le gouvernement ne voit aucune marge légale pour une élection à distance, par délégation «*ou autre subterfuge* », dit-il, avertissant que dans le cas contraire «*l'article 155 (qui permet la mise sous tutelle de la région, NDLR) resterait en vigueur* » car «*le décret approuvé par le Sénat dit que le 155 restera en vigueur jusqu'à ce que le nouveau président prenne possession de ses fonctions* ».

## Personne n'est irremplaçable

De leur côté, les juristes du Parlement catalan ont déjà averti que l'investiture télématique était illégale et les alliés du leader apprécient de moins en moins les gesticulations du fugitif. L'ancien président Artur Mas tente depuis des jours de marquer ses distances vis-à-vis de la stratégie considérée comme trop personnalisée de l'exilé bruxellois : «*Personne n'est irremplaçable* », glisse-t-il, en appelant Puigdemont à se retirer et à «*penser au pays* » en ne bloquant pas indéfiniment le fonctionnement des institutions catalanes. Mais à Bruxelles, le message ne semble pas passer pour l'instant. «*Toutes nos options passent par Puigdemont* », répète la chef de campagne du leader, Ines Artadi.

**Pour en savoir plus :** <https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301162018843-catalogne-la-strategie-de-puigdemont-suscite-des-tensions-2145411.php>

Cécile Thibaud

LE MONDE – 17/01/2018

**18 En plein divorce avec l'UE, le Royaume-Uni fragilisé par l'éloignement de**

## l'« ami » Trump



**L'annulation de la visite à Londres du président américain est un fâcheux signal pour Theresa May, qui veut faire des Etats-Unis un partenaire de premier ordre après le Brexit.**

Au rythme de ses provocations, la décision de Donald Trump, signifiée vendredi 12 janvier, de renoncer à rendre visite au Royaume-Uni, est quasiment passée inaperçue aux Etats-Unis. Elle a notamment été éclipsée par [ses déclarations sur Haïti et sur plusieurs pays africains](#), qu'il a qualifiés de « *pays de merde* ». Il en va tout autrement à Londres, où le spectaculaire lâchage du « plus proche allié » sonne non seulement comme une nouvelle humiliation pour Theresa May.

Il s'agit également d'une sérieuse entorse à la « relation particulière » que Londres s'enorgueillit d'entretenir avec Washington. Un fâcheux signal, en pleine rupture avec l'Union européenne. Alors que le pays comptait sur un accord commercial avec les Etats-Unis pour compenser les conséquences du Brexit, voilà son alliance transatlantique soumise à rude épreuve.

Tout avait pourtant excellemment commencé. Dès le 15 janvier 2017, avant même son investiture, Donald Trump avait promis qu'un accord de libre-échange serait signé « *très rapidement* » avec le Royaume-Uni. « *Le Brexit va finir par être une chose formidable* », s'enthousiasmait-il, en prenant le contre-pied de son prédécesseur. Barack Obama, lui, avait menacé les Britanniques : s'ils votaient en faveur du Brexit, Londres serait reléguée « *à la fin de la file d'attente* » pour un accord commercial avec Washington.

### **« Risque pour la stabilité du monde »**

En guise de cadeau d'accueil, Theresa May avait offert à M. Trump une copie du discours de Winston Churchill – l'inventeur de l'expression « *relation particulière* » – adressé au peuple américain après l'attaque de Pearl Harbor en 1941. La première ministre fut, dès le 27 janvier 2017, la première dirigeante à être reçue par M. Trump à la Maison Blanche.

Une visite prématurée et compromettante, estiment aujourd'hui nombre d'observateurs, au vu de la suite des événements. L'image de Donald Trump prenant la main de M<sup>me</sup> May à la Maison Blanche a davantage troublé l'opinion britannique que la promesse du président de « *soutenir durablement cette relation des plus spéciales* ».

Pourtant, le principe acquis d'une visite d'Etat au Royaume-Uni incluant une rencontre avec la reine n'a pas tardé à vaciller. Des manifestations hostiles au décret anti-immigration pris par M. Trump se sont multipliées et, dès février, John Bercow, le président de la Chambre des communes, s'est déclaré opposé à une prise de parole du président américain à Westminster, lieu par principe hostile au « *sexisme et au racisme* ». Plus de 1,8 million de Britanniques ont signé une pétition réclamant la rétrogradation de la venue de M. Trump en visite officielle. Ce dernier devait donc simplement venir inaugurer la nouvelle ambassade américaine à Londres, fin février.

Mais l'enjeu a vite dépassé la visite elle-même pour englober les relations américano-britanniques. Seuls 18 % des Britanniques interrogés dans un sondage publié dimanche 14 janvier par

l'hebdomadaire *The Observer* considèrent M. Trump comme « *un ami de la Grande-Bretagne* ». Craignant les manifestations hostiles, le président a préféré renoncer, invoquant le faux prétexte d'un déménagement dispendieux de l'ambassade.

### **Renoncer à l'« accord magique »**

Les Britanniques n'en sont pas à leur première crise de confiance avec Washington. Les mensonges de George Bush et de Tony Blair pour justifier l'intervention en Irak, en 2003, restent dans de nombreuses mémoires. Mais aujourd'hui, l'annulation de la visite du président claque comme un coup porté au Brexit, à l'avenir économique du pays et à son rayonnement.

Pendant la campagne du référendum sur la sortie de l'UE, la « relation particulière » avec les Etats-Unis a souvent été invoquée par les partisans du Brexit : dédaignant une « *Europe en faillite* », une « *Grande-Bretagne mondiale* » redéploierait son commerce sur la planète entière, notamment aux Etats-Unis. Le Brexit offre « *une chance sans précédent* » de refaçonner les ambitions commerciales de la Grande-Bretagne, affirmait encore en juillet 2017 à Washington le ministre du commerce extérieur, Liam Fox, tandis que M. Trump assurait travailler à un « *super-accord commercial* » avec Londres.

Depuis, le président américain a dû s'apercevoir que Bruxelles n'autorise pas Londres à négocier des accords bilatéraux tant que le Brexit n'est pas effectif. D'ailleurs, un tel « deal » avec Washington suppose plusieurs années de négociation et les Etats-Unis ne représentent que 16 % des exportations britanniques de marchandises, contre 48 % pour l'UE. La perspective d'un accord mirobolant s'est éloignée au fil du refroidissement des relations. Fin novembre, M<sup>me</sup> May a dû donner « *tort* » au président après qu'il a retweeté trois vidéos antimusulmanes mises en ligne par un groupuscule d'extrême droite britannique.

« *La façon dont la relation bilatérale s'est atrophiée est un choc terrible, déclare à The Observer Nigel Sheinwald, ancien ambassadeur britannique à Washington. Nous devrions nous sortir de la tête l'idée qu'un accord magique avec les Etats-Unis, capable de régler tous nos problèmes économiques et industriels juste quand nous quitterons l'UE, est à notre portée.* »

La force des intérêts économiques et stratégiques communs est telle qu'il est peu probable que quelques Tweet de M. Trump suffisent à mettre en péril les liens puissants qui unissent Londres et Washington. Mais paradoxalement, les rebuffades du président américain et les désaccords de fond – sur le climat, l'Iran, le statut de Jérusalem ou le respect des musulmans – font apparaître Theresa May comme plus « européenne » qu'elle ne le prétend. Saura-t-elle le manifester alors qu'elle reçoit Emmanuel Macron, jeudi 18 janvier, pour le premier sommet franco-britannique post-Brexit ?

Par [Philippe Bernard](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

